



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° P.2098-LAS-193

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées par le projet de règlement suivant de l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté à sa séance du 4 septembre 2018, le projet de règlement n° P.2098-LAS-193 amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi, 26 septembre 2018 à 19 h**, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement amende le règlement de zonage n° 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres. Cet amendement vise à faire concorder le règlement de l'arrondissement avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui prévoit deux situations précises dans lesquelles le remplacement d'un arbre abattu est exigé et à modifier les amendes minimales prévues lors d'un abattage non autorisé afin qu'elles correspondent à celles prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 septembre 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT BY-LAW NO. P.2098-LAS-193

PUBLIC NOTICE is hereby given to all persons interested by the following draft by-law of the Borough of LaSalle.

The LaSalle Borough Council adopted the following draft by-law No. P.2098-LAS-193 amending By-law No. 2098 to modify the applicable rules for the felling of trees at its sitting of September 4, 2018. A public consultation meeting will be held on **Wednesday, September 26, 2018, at 7:00 p.m.** in the borough council chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle.

During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft by-law, as well as the effects of its adoption, and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

This draft by-law amends Zoning By-law 2098 to modify the applicable rules for the felling of trees. The purpose of this amendment is to align the By-law of the borough with the Montreal Urban Agglomeration Land Use and Development Plan, which provides for two specific situations in which the replacement of a felled tree is required and to amend the minimum fines provides for an unauthorized felling to correspond to those provided for in the Act Respecting Land Use Planning and Development.

This draft by-law contains no specific provisions that make it subject to approval by referendum.

The draft by-law may be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during opening hours.

GIVEN AT LASALLE, on September 11, 2018.

Nathalie Hadida
Borough Secretary